

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-098

VIE COURANTE
13- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass'Commerce et Artisanat / Numérique - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass Commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

En complément, par délibération en date du 17 décembre 2020, Quimperlé Communauté a approuvé la mise en place d'un dispositif exceptionnel, le **Pass Commerce et Artisanat Numérique**, ouvert jusqu'au 31 décembre 2021, en réponse à la crise liée au COVID19.

Par délibération en date du 25 novembre 2021, Quimperlé Communauté a approuvé la prolongation du dispositif Pass Commerce et Artisanat et de son volet numérique jusqu'au 30 juin 2023 et d'autre part, la signature de l'avenant à la convention avec la Région Bretagne relative à la prolongation de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

-SARL LOUETIC - LE VINTAGE (hôtel) à Quimperlé, représentée par Mr Sylvian LE QUENTREC, pour des travaux de remise aux normes et d'embellissement de l'établissement afin de poursuivre l'activité hôtellerie dans de bonnes conditions.

Le montant des investissements est de 28 855.87 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-SARL YOUNNICK - LA RIVIERA (restaurant - pizzeria) à Clohars-Carnoët, représentée par Mr Yves CLUGERY, pour l'acquisition d'équipements professionnels et l'aménagement du commerce permettant d'améliorer la qualité d'accueil de la clientèle et de répondre aux exigences sanitaires.

Le montant des investissements est de 6 536.83 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **1 961.05 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (980.53 €) et 15 % par la Région Bretagne (980.52 €).

-SARL SAGARD - LE PAIN DE SUCRE (boulangerie - pâtisserie) à Mellac, représentée par Mr

Thierry SAGARD, pour des travaux de rénovation du commerce afin de le rendre plus attractif et augmenter ainsi le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 87 621.26 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **7 500 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 750 €) et 15 % par la Région Bretagne (3 750 €).

-SARL BOUCHERIE POL ET QUENTIN (boucherie - charcuterie) à Quimperlé, représentée par Mrs Pol ROUÉ et Quentin NONET, pour des travaux de rénovation du local et l'achat d'équipements professionnels nécessaires au lancement de l'activité.

Le montant des investissements est de 73 817.52 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-SARL SUR LES CHAPEAUX DE ROUES (vente et réparation de motos) à Quimperlé, représentée par Mr Manuel JOUAN, pour des travaux d'aménagement d'un nouveau local commercial afin de gagner en visibilité et en confort de travail et ainsi permettre de développer le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 11 949.88 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 867.97 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (1 792.48€) et 9% par la Région Bretagne (1 075.49 €).

-SARL OPTIQUE WIDENT (magasin d'optique) à Scaër, représentée par Mr David WIDENT, pour des travaux de réfection totale du local afin d'améliorer l'attractivité du commerce et ainsi développer le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le montant des investissements est de 46 527.43 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-SAS LA CORDONNIÈRE LA MIEUX CHAUSSÉE (cordonnerie - maroquinerie) à Quimperlé, représentée par Mme Anne-Marie LE NOXAIC, pour des travaux de rénovation du local et l'acquisition de matériel professionnel nécessaires à la création de l'activité.

Le montant des investissements est de 37 982.09 € HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 000 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3750€) et 9% par la Région Bretagne (2250 €).

-SARL BEN ET JUL (restaurant - pizzeria) à Moëlan-sur-Mer, représentée par Mrs Benoît et Julien DELABRE, pour des travaux de signalétique et l'achat de matériel de cuisine nécessaires au lancement de l'activité.

Le montant des investissements est de 22 366.87 €HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de plus de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **5 368.05 €**, soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 355.03€) et 9% par la Région Bretagne (2 013.02 €).

-SARL TY GOURMANDE (boulangerie - pâtisserie) à Saint-Thurien, représentée par Mr Maxime BERNABEU, pour l'achat d'une nouvelle chambre positive et négative pour augmenter la capacité de stockage et plus performante en matière d'économie d'énergie.

Le montant des investissements est de 21 502.00 € HT.

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 25 000 € HT, et le commerce étant situé dans une commune de moins de 5000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **6 450.60 €**, soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté (3 225.30 €) et 15 % par la Région Bretagne (3 225.30 €).

-SARL NEO CUISINES (cuisiniste) à Rédéné, représentée par Mme Florence MONGEREAU, pour la création d'un site Internet et l'achat de matériel informatique pour permettre à l'entreprise de développer sa notoriété et d'accroître ainsi son chiffre d'affaires.

Le montant des investissements numériques est de 4 037.33 €HT

La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 25 novembre 2021.

Les investissements subventionnables étant plafonnés à 15 000 € HT, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 018.67 €**, soit 50% des dépenses numériques prises en charge à 25 % par Quimperlé Communauté (1 009.34 €) et 25% par la Région Bretagne (1 009.33 €) ;

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique à :

-SARL LOUETIC – LE VINTAGE, pour un montant de **6 000 €** ;

-SARL YOUNNICK – LA RIVIERA pour un montant de **1 961.05 €**

-SARL SAGARD – LE PAIN DE SUCRE, pour un montant de **7 500 €**

-SARL BOUCHERIE POL ET QUENTIN, pour un montant de **6 000 €**

-SARL SUR LES CHAPEAUX DE ROUES, pour un montant de **2 867.97 €**

-SARL OPTIQUE WIDENT, pour un montant de **6 000 €**

-SAS LE CORDONNERIE LA MIEUX CHAUSSÉE, pour un montant de **6 000 €**

-SARL BEN ET JUL, pour un montant de **5 368.05 €**

-**SARL TY GOURMANDE**, pour un montant de **6 450.60 €**

-**SARL NEO CUISINES**, pour un montant de **2 018.67 €**

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution des subventions Pass Commerce et Artisanat / Numérique telle qu'énoncée ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

